



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 15 janvier 2024

Le 15 janvier 2024, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, Mme Céline DELAGARDE, Mme Betsabée HAAS, M. Michel HIRTZ, M. Régis SALIC, M. Didier THÉMÉ, M. Alain BASTIE (suppléant), Mme Pierrette COURVOISIER (suppléante), Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, Mme Nathalie GUENAU, M. Jacques MOTARD (suppléant), M. Joël MARCHAND (suppléant).

Pouvoirs :

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Ludovic BOURDIN a donné pouvoir à M. Cédric DE OLIVEIRA.

Absents excusés :

M. Jacques LEMAIRE, Mme Armelle AUDIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, M. Gérard DAVIET, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, M. Christophe LOYAU-TULASNE, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, M. Benoît BARANGER, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel HIRTZ

DATE DE LA CONVOCAATION

18 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

02 janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 21

Monsieur le Président ouvre la séance du Comité Syndical à 18 heures 05, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michel HIRTZ est désigné en qualité de secrétaire de séance et lui est adjoint un auxiliaire pris en dehors du Conseil et ne participant pas aux débats.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal.

Il n'y a aucune demande d'intervention des membres présents.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- 1- FINANCES : Débat d'Orientatation Budgétaire 2024
- 2- COMMANDE PUBLIQUE : Travaux Petite gironde
- 3- INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, Vice-Président en charge des Finances

EXPOSE DES MOTIFS

📎 Pièce jointe : Rapport sur le DOB 2024

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DEBATS

Monsieur le Président complète les propos de Monsieur RITOURET en précisant que l'enveloppe financière dédiée au fonctionnement correspond à l'ensemble des travaux et études réalisées par l'ANVAL, d'où les montants élevés. A l'inverse, seul le matériel passe en investissement, ce qui explique les faibles montants. Par ailleurs, 2023 était une année d'intercontrat pour la Bresme, ce qui signifie peu d'actions. L'année 2024 concernera l'ensemble du territoire, ce qui explique l'enveloppe de fonctionnement plus importante cette année. C'est une année ambitieuse avec des actions d'envergure.

Madame HAAS souhaiterait avoir des précisions sur les recettes perçues par l'ANVAL et la répartition entre les différents financeurs. Lors du dernier avenant au Contrat Territorial 2023-2025 délibéré en décembre dernier, il est prévu la répartition suivante : 55% Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 10% Région Centre Val de Loire (dont les Fonds FEDER), 14% Département d'Indre-et-Loire, 18% ANVAL, 2,5% Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire et 0,5% CCTOVAL.

Madame HAAS souhaiterait également avoir des précisions sur les actions menées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire. Monsieur le Président rappelle que la référente à la CA37 était partie en cours d'année et n'avait pas été remplacée, ce qui a grandement ralenti les actions sur ce volet. Madame BREN précise que la CA37 avait prévu de dédier 50 jours à l'ANVAL en 2023 et n'en a réalisé que 18. Lors de l'avenant du CT 2023-2025, la Chambre s'est engagée à maintenir l'accompagnement collectif sur ce territoire, mais par contre à diminuer par deux le nombre de diagnostics d'exploitations et de suivis afin d'être le plus réaliste aux vues de leurs moyens humains et financiers. L'ANVAL a prévu de réaliser un Comité Technique dédié aux pollutions diffuses et aux zones humides (partenaires financiers et techniques) afin de définir précisément les actions qui seront menées en 2024.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

Le silence règne.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à délibérer sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;
- Vu le rapport présenté.

Décide

- | | |
|--------------------|---|
| <u>Article 1 :</u> | - de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport tel qu'annexé à la présente délibération. |
| <u>Article 2 :</u> | - d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération. |

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS, Président

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat de l'ANVAL va mener des travaux d'aménagement et de renaturation pour restaurer la morphologie de la Petite Gironde sur son tronçon urbain. En parallèle, Tours Métropole réalisera des actions de prévention des inondations. Afin de coordonner l'ensemble de ces travaux TMVL a l'intention de mandater l'ANVAL pour la passation du marché et la Maîtrise d'ouvrage des travaux.

L'opération globale est estimée à environ 300 000 € TTC. Afin de pouvoir signer le marché avec l'entreprise attributaire à l'issue de la consultation, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet sur la Petite Gironde.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DEBATS

Monsieur RITOURET précise que cette délibération pourrait être modifiée lors du prochain Comité Syndical. En effet, le service de la commande publique de Tours Métropole pourrait préconiser la mise en place d'un groupement de commande plutôt qu'un mandatement.

A la demande du Président, Monsieur MOIRIN a synthétisé les derniers éléments du dossier. Le prochain Comité de Pilotage dédié à la Petite Gironde se tiendra le 15 février à 14h. A cette occasion le bureau d'étude devrait présenter les différents éléments au stade de projet. En parallèle, la communication est maintenue entre TMVL et l'ANVAL, ainsi un premier rétroplanning a pu être établi. Un courrier a également été envoyé par le Président de l'ANVAL aux propriétaires riverains de la Petite Gironde, afin de les informer du projet et de demander les autorisations de faire les travaux.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Le silence règne.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à délibérer sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-2 et L 2122-21 ;
- Vu la décision du Comité de Pilotage de la Petite Gironde en date du 19 octobre 2023 ;
- Vu le rapport présenté.

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise qui sera choisie à l'issue de la consultation relative à la Petite Gironde, opération estimée à 300 000 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Virement de crédit**

Afin de régulariser une ligne comptable (subventions de la Région déficitaires dû au report et arrondis sur plusieurs exercices), une opération comptable a été nécessaire. Pour la réaliser, il a fallu faire un virement de crédit du chapitre 011 à l'article 65888 de 17 901,72 €.

- **Virginie ROLLAND**

Monsieur le Président a accueilli Madame Virginie ROLLAND en début de séance. Elle remplacera Lisa BREN durant son congé maternité/parental à compter du 1^{er} février et pour une durée de cinq mois.

- **Comité Syndical 30/01**

Le prochain Comité Syndical de l'ANVAL se déroulera le mardi 30 janvier à 18h. Il sera essentiellement lié au budget. Les convocations avec l'ordre du jour ont déjà été envoyées.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 18h40.

Le Secrétaire de séance,

Michel HIRTZ



Le Président,



Sébastien MARAIS

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE